



Mairie de Schirrhoffen : Tél : 03 88 63 20 61
2, rue du Château Fax : 03 88 06 20 32
67240 Schirrhoffen @ : www.schirrhoffen.fr
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 10h à 12h30-14h à 17h
jeudi : accueil téléphonique uniquement
Mairie fermée les vendredis semaines impaires

Permanence des élus

Mme Christine HEITZ : samedi de 9h à 11h et
sur rendez-vous
Mme Gaby ZILLIOX : jeudi de 18h à 19h
M. Lionel DOLT : mardi de 18h à 19h

Don du sang

L'association des donneurs de sang bénévoles de Schirrhein-Schirrhoffen et environs attend votre renfort pour :

**Sauver des vies,
Faire acte de solidarité**

Les collectes de l'année auront lieu les mercredis **30 juin, 25 août 27 octobre et 29 décembre** à l'E.S.C. de Schirrhein

Toi, donneur potentiel, toi, jeune, à partir de 18 ans, nous t'attendons et nous t'expliquerons la procédure du don.



14 juillet

Cette année les festivités du 14 juillet n'auront pas lieu en raison de la situation sanitaire.

Bibliothèque

La bibliothèque de Schirrhein-Schirrhoffen sera fermée pour congés du 1er au 31 août 2021.

→ www.schirrhoffen.fr

Directrice de publication :

Christine HEITZ

Comité de rédaction :

Daniel GENTNER, Gaby ZILLIOX, Huguette HAASSER, Perrine DELVART, Florentine SCHNEIDER, Jacky HEINTZ

SCHIRRHOFFEN infos

À ne pas manquer...

Dimanche 20 juin	Dimanche 27 juin	Mercredi 30 juin	Dimanche 4 juillet
Premier tour des élections Régionales et Départementales	Second tour des élections Régionales et Départementales	Don du sang à l'E.S.C. Schirrhein	Ronde des bûcherons

Le mot de Madame la Maire

L'été approche et nous espérons tous retrouver progressivement une vie la plus normale possible. A partir du 30 juin prochain le couvre-feu sera levé et la vie associative et sportive pourra reprendre avec prudence et vigilance. Rendez-vous est donné le dimanche 4 juillet pour la fête des bûcherons, première manifestation post confinement. Les données sanitaires sont rassurantes, elles attestent une amélioration de la situation épidémique. Vous avez tous contribué à ce résultat par votre respect des gestes barrières et votre participation à la campagne vaccinale. Le vaccin nous permettra de sortir de cette épidémie et d'entrevoir enfin le bout du tunnel. Les 20 et 27 juin prochains nous serons appelés aux urnes pour exprimer notre choix pour l'avenir de l'Alsace dans le cadre des élections départementales et



régionales.

Je vous invite à vous mobiliser et à venir nombreux pour voter. Des mesures sanitaires très rigoureuses seront appliquées pour assurer votre sécurité. Le port du masque est obligatoire. Je remercie dès à présent tous les élus et tous les citoyens qui se sont portés volontaires pour assurer une permanence au bureau de vote délocalisé à la salle des fêtes.

Je vous souhaite à tous de passer un bel été, de prendre un repos bien mérité et de goûter au plaisir d'une liberté retrouvée.

Christine HEITZ



Sortie progressive du confinement : prudence toujours

Depuis le 9 juin et jusqu'au 30 juin 2021

- couvre-feu repoussé à 23h
- réouverture des restaurants en intérieur avec une jauge de 50 % et tables ne dépassant pas 6 personnes
- réouverture des salles de sport
- activités sportives de plein air : 25 personnes maximum
- entrée en vigueur du pass sanitaire

A compter du 30 juin 2021

- fin du couvre-feu
- possibilité de participer à un événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur avec le pass sanitaire (foires, salons, manifestations culturelles, événements sportifs ...)
- maintien des mesures barrières avec port du masque et distanciation

Le pass sanitaire, c'est quoi ?

- Il contient une attestation de vaccination, soit un test PCR de moins de 48h ou un test antigénique (test à lecture rapide) de moins de 48h, soit une attestation de rétablissement de la Covid de moins de 6 mois .
- Il permettra à partir de l'âge de 11 ans de participer aux événements accueillant plus de 1000 personnes et de voyager.
- Les attestations pourront être numérisées dans le « Carnet » de l'application « Tous anticovid » ou être présentées sous format papier.



Lors de votre déplacement vers l'Allemagne, vous devez respecter la réglementation

française (couvre-feu, attestation dérogatoire, port du masque obligatoire etc.) et la réglementation allemande (obligation de déclaration, de test, de quarantaine le cas échéant) mais également les règles spécifiques prévues dans chaque Land.



➔ www.gouvernement.fr/info-coronavirus

La vaccination : l'espoir d'un retour à la vie normale

Alors que plus de 30 millions de Français ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid 19, la vaccination est étendue à tous les adultes sans condition depuis le 31 mai 2021 et elle est ouverte aux adolescents de 12 à 18 ans depuis le 15 juin .

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

Le vaccin contribue à maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid 19 sur le long terme.

Les objectifs du programme de vaccination sont :

- de réduire le développement de formes graves et la mortalité attribuables à la Covid 19 (hospitalisations, admissions en soins intensifs...)
- de maintenir les activités essentielles du pays (système de santé, éducation, économie...)

En l'état actuel des connaissances, la vaccination permet de réduire les formes graves de la maladie, mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque même

lorsque vous êtes vaccinés.



Comment fonctionne un vaccin ?

La vaccination consiste à introduire dans notre corps un virus inoffensif ou une partie du virus (ARN Messenger) qui ne peut pas se reproduire, mais qui va enclencher grâce à notre système immunitaire la fabrication d'anticorps .

Ainsi le vaccin permet que notre système immunitaire reconnaisse spécifiquement l'agent infectieux (virus de la Covid 19) s'il s'introduit dans notre organisme.

Il sera alors détecté, neutralisé et éliminé avant qu'il puisse nous rendre malade.

Comment prendre rendez-vous pour la vaccination ?

Il existe 2 possibilités pour réserver :

- sur le site internet Doctolib.fr ; vous choisirez le lieu et les dates et horaires de vaccination
- pour les personnes n'ayant pas accès à internet, il est aussi possible de prendre rendez-vous sur la plateforme de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) par téléphone au 09 70 81 81 61

Les deux centres de vaccination les plus proches sont :

- le Centre de vaccination de Bischwiller au Centre Sportif Couvert, rue du Stade
- le Centre de vaccination de Haguenau à l'Espace Sportif Sébastien Loeb, 8 rue du Tournoi

Informations Paroisse

Baptême

Les parents qui demandent le baptême pour leur enfant sont invités à participer et à s'inscrire lors d'une date de préparation ci-dessous :

24 juin – 23 septembre – 21 octobre – 25 novembre

à 19H30 à la salle paroissiale, 4 Mont de l'église Soufflenheim,

Merci de vous munir d'un extrait de naissance et d'une copie de la première page du livret de famille et celle de l'enfant.

Le port du masque est obligatoire.

Inscriptions Pardon 2022—première communion 2023

Aux parents des enfants nés en 2013 ou avant.

Votre enfant a l'âge de se préparer à accueillir le sacrement du Pardon et le sacrement de l'Eucharistie (Première Communion).

Si vous souhaitez que votre enfant adhère à cette démarche, il est indispensable de l'inscrire au parcours de préparation.

Les inscriptions se feront :

Samedi 12 juin 2021 de 13h30 à 14h30 au centre paroissial de Schirrhein

Samedi 26 juin 2021 de 13h30 à 14h30 à la salle paroissiale de Soufflenheim.

Inscriptions Profession de Foi 2022 – Confirmation 2023

Votre fille ou votre fils est né(e) en 2008 et envisage de faire la Profession de Foi et/ou sa Confirmation, alors venez l'inscrire :

Samedi 26 juin 2021 de 13h30 à 14h30 à la salle paroissiale de Soufflenheim.

Permanences

Presbytère de Soufflenheim (03.88.86.60.04) les mercredis de 9h00 à 11h30 – les samedis de 14h00 à 16h00

Presbytère de Schirrhein (03.88.63.25.08) les mardis de 17h00 à 18h00

Monsieur le chanoine, curé PIOTR SZPEJEWSKI : 07 82 20 96 55

Bien vivre ensemble

Doucement le bruit

Notre qualité de vie repose sur le respect des règles de vie collectives définies par la réglementation : arrêtés municipaux, arrêtés préfectoraux....

Parmi les nuisances qui pourraient vous fâcher avec vos voisins et réciproquement, le bruit figure en bonne place : surtout en été, lorsqu'on vit avec les fenêtres ouvertes et que l'on souhaite passer du temps dans son jardin, il est désagréable de subir des bruits de voisinage excessifs et intempestifs.



Si chacun d'entre nous y met du sien, tout le monde y trouvera son compte. Cependant les travaux bruyants de bricolage et jardinage pourront être effectués aux plages horaires suivantes :

du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

De manière générale, en l'absence d'arrêté municipal ou préfectoral, c'est l'article 1334-31 du code de santé publique qui s'applique : aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des personnes, dans un lieu public ou privé : ceci est valable pour les aboiements intempestifs des chiens, le fond sonore musical nécessaire à certains pour travailler dehors, les pétarades de certains 2 roues motorisés, cette petite liste est non exhaustive.

A l'école maternelle : atelier pédagogique et plaisir d'offrir pour la fête des mères

Cette année, les enfants de l'école maternelle ont enfilé leur tenue de jardinier pour confectionner à l'occasion de la fête des mères un joli pot de fleurs pour leur maman. Ils ont été accompagnés lors de cette activité par Frédéric KLEIN, paysagiste et agent de notre commune, qui a fourni la matière première.



Peut-on détacher son chien de sa laisse ?

En règle générale, le chien doit être tenu en laisse sur la voie publique en zone habitée ou urbaine.

Dans les bois et forêts, et en l'absence de toute indication contraire stipulée par un panneau ou un arrêté municipal, il est autorisé de promener son chien non tenu en laisse, sauf en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Cependant le chien non tenu en laisse doit rester sous la surveillance et le contrôle de son maître, et ne pas s'en éloigner à plus de 100 mètres. Bien entendu, cette dérogation ne s'applique pas aux chiens dangereux envers les personnes et la faune sauvage.



Fouilles archéologiques de 2015 à Schirrhoffen

Lors des fouilles de 2015 réalisées sur le site du lotissement les Crécerelles, les archéologues ont découvert une tombe datant de l'âge de fer : période de la Tène comprise entre 350 et 200 ans avant notre ère.

La sépulture ne contenait ni squelette ni os ; par contre découverte unique dans le bassin rhénan, une bouteille à décor de baguettes nommée maintenant « **bouteille de Schirrhoffen** » a été mise à nu.

La bouteille a été déposée complète dans la tombe ; retrouvée couchée, elle était probablement debout lors de l'inhumation du défunt. A cette époque la nourriture (miel, fruits...) accompagnait le défunt dans son voyage dans l'au-delà.

Dans le dossier remis par les archéologues à la mairie de Schirrhoffen figurent les dimensions de la bouteille : 32,4 cm de haut avec un diamètre maximal de 18,2 cm. Sabine et Joseph Pfister de la poterie Friedmann de Soufflenheim, sur la base des indications techniques très précises notées dans le rapport de fouilles, ont reconstitué à l'identique la « bouteille ». Le tourneur Jean Louis Schmitter a reproduit cette urne funéraire avec son savoir faire ancestral.

Les fours des potiers à l'époque du fer étaient alimentés au bois. Les objets étaient cuits à 1 200 degrés.

Deux reproductions de cette bouteille ont été remises à Christine HEITZ et à Lionel DOLT. Elles sont exposées à la mairie comme témoins du passé très lointain de la commune.



Fig. 14. Vue de la bouteille in situ. Sa position laisse à penser qu'elle a été déposée debout et qu'elle est tombée sur le flanc. Cléché H. Thaler

Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps du 27 mars dernier a permis de ramasser l'équivalent d'une remorque entière de déchets en une matinée, sur le ban de Schirrhoffen.

Madame la Maire remercie toutes les personnes qui se sont associées à cette journée éco-citoyenne.

La propreté de notre ban communal, est l'affaire de tous.

C'est un état d'esprit pour toute l'année.



État civil

Naissances :

18.03.2021

Thaïs DOLLE 22, rue du Balbuzard

29.3.2021

Gabin ARBOGAST 5, rue des Saules

18.04.2021

Tom MANGANE 5, rue du Balbuzard

03.06.2021

Aymeric MOSSER 20, rue de Sessenheim

Mariages :

17.04.2021

Lucas GRIEBEL et Caroline DEUTSCH domiciliés 29a, rue Principale

12.06.2021

Jean-Philippe BINDER et Cynthia PROMPICAI domiciliés 4, rue des Huttes

Décès :

13.03.2021

Angèle KUNTZ domiciliée 2, rue des Juifs

Grands anniversaires

MARS

90 ans

DOLT Charlotte

85 ans

MOSSER Ida

95 ans

BURGARD Maria

née le 21/03/1931

2, rue des Saules

née le 24/04/1936

20, rue des Saules

née le 09/05/1926

4, chemin du Château

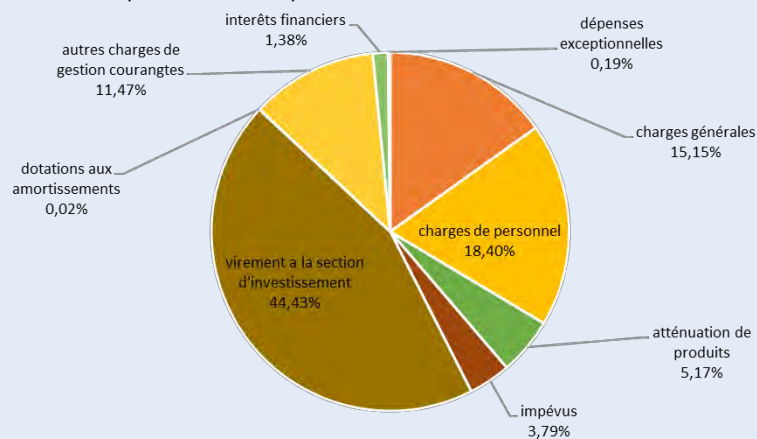


Le budget 2021

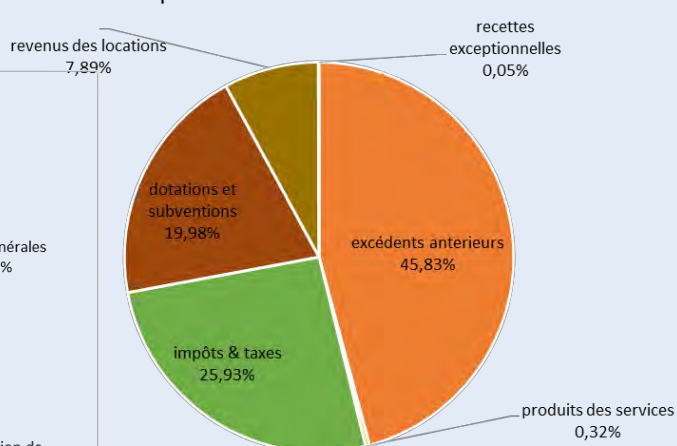
Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales (Es, entretien, assurance,...)	87 900,00	Excédents antérieurs	265 951,88
Charges de personnel	106 800,00	Produits de services	1 850,00
Atténuation de produits	30 000,00	Impôts & taxes	150 470,00
Imprévus	22 000,00	Dotations et subventions	115 926,00
Virement à la section d'investissement	252 847,88	Revenus des locations	45 800,00
Dotation aux amortissements	100,00	Recettes exceptionnelles	300,00
Autres charges de gestion courante	66 550,00		580 297,88
Intérêts financiers	8 000,00		
Dépenses exceptionnelles	1 100,00		
	580 297,88		

Répartition des dépenses BP 2021



Répartition des recettes BP 2021



Vote des taxes locales (contributions directes)

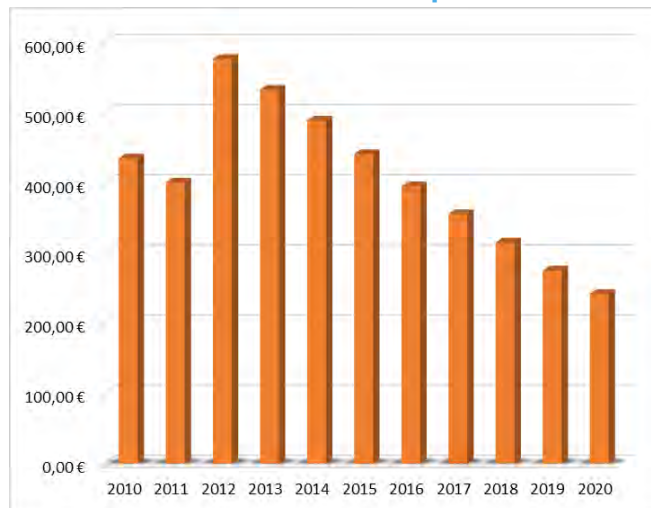
La municipalité n'a pas augmenté les taux des taxes locales, en raison des difficultés que traversent certaines personnes dans le cadre de la crise sanitaire. Suite à la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation, celle-ci sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Taxe foncière (bâti) 22,40 % (9.23 % taux appliqué par la commune en 2020 + 13.17 % taux départemental)
Taxe foncière (non bâti) 34,89 %

Gros Investissements prévus en 2021

	Montant TTC
Mairie : installation d'un auvent et d'un abri pour les bacs d'ordures ménagères	12 000,00
Logements 5, rue Principale : construction d'un carport pour deux véhicules	9 000,00
Logement 11, rue du Château : travaux de drainage, mise en place d'une nouvelle dalle et poutre porteuse,	23 000,00
Achat d'une débroussailleuse	1 000,00
Achat d'un défibrillateur	2 000,00
Salle des fêtes : travaux d'étanchéité, construction d'un enclos pour les bacs d'ordures ménagères	6 500,00
	53 500,00

Évolution de la dette en € par habitant



Élections départementales et régionales

L'Assemblée Nationale a entériné le report des élections d'une semaine, les scrutins se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Les bureaux de vote installés exceptionnellement à la salle des fêtes seront ouverts de 8h à 18h.

Les électeurs sont appelés à désigner leurs élus départementaux et régionaux qui éliront ensuite leur président. Ils resteront en fonction durant sept ans.

Les exécutifs locaux ainsi constitués disposent de compétences multiples :

Les conseils départementaux sont en charge de :

- L'aide sociale dont la protection de l'enfance et le RSA- revenu de solidarité active – la prise en charge des personnes âgées,
- des routes départementales,
- des transports scolaires,
- de la gestion des collèges.

Les conseils régionaux s'occupent :

- du développement économique,
- de l'aménagement du territoire,
- des transports non urbains dont les TER,
- de la gestion des lycées,
- de la formation professionnelle.

Pour voter, munissez-vous de votre stylo personnel, pour éviter tout contact inutile.



L'Europe s'invente chez nous

Appartement à louer

Appartement F2- 45 m²
situé 2, rue du Château

Loyer : 387 euros
chauffage individuel au gaz

Disponible de suite.

Pour toute information veuillez contacter la mairie .

Tél : 03 88 63 20 61

Accueil de loisirs

Le Cercle Saint-Nicolas accueillera les enfants du **8 au 30 juillet 2021**.

Le bulletin d'inscription est à transmettre avant le 30 juin 2021.

Contact :

Anaïs SCHNEIDER 5, rue de l'Église SCHIRRHOFFEN tél. 07.50.31.53.14 ou
schneider_anais@icloud.com

Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune :

<https://schirrhoffen.fr/centre-aere-ete-2021/>

Bus d'animation

Cet été durant les mois de juillet et d'août vous pourrez retrouver le bus d'animation qui stationnera sur la place de la salle des fêtes.

Animations gratuites pour les enfants sont proposés : ateliers ludiques, ateliers de bricolage, jeux, sport, dessins.

Les vendredis 9, 16, 23, 30 juillet de 10h à 12h.

Les vendredis 6, 13, 20 août de 10h à 12h.



Smitom Haguenau-Saverne 232 000 habitants

Traitement des déchets et revalorisation, quelques chiffres :
154 024 tonnes de déchets traités

94 % de valorisation
dont 69 % de valorisation matière
dont 25 % de valorisation énergétique